

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 27 août 2026

DCC202697 Convention de mise à disposition à la CCTV de locaux par la commune de FRANCHEVELLE pour du stockage de matériel

Le vingt-sept août deux mille vingt-six à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le dix-huit août deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 53

Présents votant (37)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique AMBERT-GRANDJEAN, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Benjamin GRONDIN, Véronique STOLL, Stéphane LEVREY, Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD, Ludovic COTIN, Nicole ROUSSEL, Laurent TARD, Énora GRISEY, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, David BALAUD, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Édith LUCIEN, Jérémie CHAMAGNE, Michaël MUHLEMATTER, Jean DESMARTIN, Virginie VILMINOT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Sophie TARAN, Christophe ROSSÉ, Véronique LOUIS, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Catherine BOURDIN, Christophe VALOT.

Ont donné pouvoir (8)

Régis LODS à Stéphane LEVREY, Michel SARRAZIN à Véronique STOLL, Valentin FLEYTOUX à Marie-Alyette JACQUES, Nicolas RICHARD à Énora GRISEY, René ROBERT à Bernard GAUDINET, Hervé EPLE à Éric FRECHIN, Xavier BATAILLE à Benjamin GONZALES, Régis BOILLLOT à Catherine BOURDIN.

Absente excusée (1)

Maryline ROBERT.

Absents (7)

Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Nicolas PAILLOTTET, Benoît PETON, Alexis HENRY, Gérard COULIN.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune de FRANCHEVELLE met à la disposition de la CCTV, une zone dédiée d'une surface de 100 m² dans le local situé dans la Zone du Barron Bouvier pour du stockage de matériel et équipements ;

Considérant que cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an, gracieusement, renouvelable par tacite reconduction ;

Considérant qu'il convient de formaliser les conditions de cette mise à disposition par une convention entre la commune de FRANCHEVELLE et la CCTV ;

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président (ou son représentant) à la signer ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

Fait à SAULX, le 27 août 2026
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état